

Argentins sont désormais considérés comme pauvres et que 21,5 % de la main-d'œuvre est au chômage.

Au bout de presque un an de négociations, l'Argentine et le FMI sont parvenus à un accord qui arrivera à échéance le 31 août. L'accord ne prévoit pas d'argent frais, mais il permettra de reporter une dette de quelque 16,1 milliards de dollars américains contractée auprès du FMI, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale pendant cette période. L'accord est considéré comme crucial pour préserver les réserves internationales croissantes du pays et sa stabilité économique.

Commerce bilatéral

Le commerce bilatéral entre l'Argentine et le Canada a progressé de façon marquée au cours des années 1990. De 173 millions de dollars en 1989, la valeur des échanges bilatéraux était passée à 641 millions de dollars en 1997 avant de chuter à 602 millions de dollars en 1998. La valeur de ces échanges est descendue à 515 millions de dollars, à cause de la récession économique dont l'Argentine a souffert en 1999. En 2002, la valeur des échanges bilatéraux était de 366 millions de dollars, en baisse de 24 % par rapport à 2001, qui suivait une baisse de 21 % en 2000. La valeur des exportations canadiennes a inscrit un recul de 67 % pour passer à 43,2 millions de dollars, et la valeur des importations canadiennes s'est établie à 322,8 millions de dollars, en baisse de 7,8 % par rapport à 2001.

En novembre 2001, des consultations politiques et économiques ont eu cours à Buenos Aires entre le Canada et l'Argentine. Il s'agissait de la cinquième série de consultations à avoir lieu depuis 1995. En décembre 2001, le Comité directeur chargé du protocole d'entente sur la coopération environnementale entre les ministères canadiens de l'Industrie et de l'Environnement et les ministères argentins du Développement social et de l'Environnement s'est réuni pendant deux jours à Buenos Aires.

Accès au marché — priorités du Canada pour 2003

- Travailler avec les autorités argentines pour obtenir un meilleur accès au marché de l'Argentine pour les produits canadiens du porc.
- Accroître la coopération entre le Canada et l'Argentine sur leurs intérêts communs dans les domaines de l'énergie nucléaire, des sciences de la terre, de l'exploitation minière, des pêches, de l'espace, de l'agriculture, de l'environnement et des technologies de l'information et des communications.

- Les nouvelles mesures bancaires ont provoqué l'apparition de nouveaux obstacles au commerce. Des entreprises canadiennes ont signalé des difficultés dans l'acquisition ou le transfert de fonds relativement à leurs activités commerciales.

Investissement

L'Argentine représente un important marché d'investissement pour le Canada. En 2001, la valeur de l'investissement direct canadien en Argentine s'élevait à 5,6 milliards de dollars; en 1990, l'investissement canadien en Argentine ne totalisait que 123 millions de dollars. Le Canada demeure l'un des principaux investisseurs étrangers en Argentine. Ces investissements sont principalement concentrés dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'extraction minière et de l'énergie, de l'agroalimentaire, des banques et des télécommunications. Le secteur des forêts pourrait bientôt offrir des débouchés pour d'autres investissements canadiens.

Les mesures prises par le gouvernement pour essayer d'alléger le fardeau de la dette, mettant fin à l'alignement du peso sur le dollar, a considérablement modifié le contexte économique de l'Argentine et créé un climat négatif pour les activités économiques privées. On prévoit que le PIB enregistrera une croissance négative de -14 % en 2002 (en peso). Les ruptures de contrats, la confiscation des dépôts bancaires, l'incapacité du secteur bancaire à jouer son rôle d'intermédiaire financier et les restrictions imposées aux opérations boursières ont alimenté le climat d'incertitude et miné la confiance des investisseurs. Le manque de sécurité judiciaire est désormais l'une des principales préoccupations des agents économiques du secteur privé.

En règle générale, les investisseurs étrangers peuvent évoluer librement en Argentine au moyen de fusions, d'acquisitions, d'investissements en installations nouvelles ou de coentreprises. Toutefois, en 2002, la banque centrale n'a pas autorisé un seul transfert de paiement de dividende à l'extérieur de l'Argentine et plusieurs sociétés privatisées se sont plaintes d'une violation de la clause d'indexation. Plusieurs clauses de traités bilatéraux d'investissement, en particulier ceux ayant trait à la libre circulation des capitaux, n'ont pas été appliquées. Ainsi, une quarantaine d'investisseurs étrangers, y compris des sociétés de services publics ayant acquis des sociétés d'État, ont exprimé leur intention d'engager des poursuites judiciaires à l'échelle internationale si l'affaire dont elles sont parties n'est pas réglée. Six affaires sur 41 présentées devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investisseurs mettent en cause l'Argentine.